

Déclaration liminaire CFDT

CSA de proximité de la Cour d'appel de Paris du 4 juin 2024

Monsieur le Premier président,

Madame la Procureure générale,

Pour adhérer à la CFDT :



La cour d'appel de Paris mériterait-elle une médaille d'or pour ces futurs JO débutant dans moins de deux mois ?

La médaille de l'inventivité ou de la régularité à imposer chaque année ou presque des circonstances exceptionnelles aux agents qui y exercent. Cette année donc les jeux olympiques et l'année prochaine quoi d'autre?

Car oui les contraintes à exercer au sein de cette cour les agents les connaissent bien : logement, transports, activité juridictionnelle fournie, manque d'effectif etc.

Avec les JO aucune amélioration, pire, cela pourrait servir d'excuse à des contraintes renforcées!

Aucun agent éloigné géographiquement ne doit en être de sa poche pour venir travailler en voiture au vu des difficultés annoncées dans les réseaux de transports en commun.



C'est bien le minimum dans un ministère où l'on parle sans cesse d'attractivité non? Et malgré ça, avec le coût de la vie en Île-de-France on n'en est pas loin de l'inverse pour certains de nos collègues. En parlant d'argent quid de la prime JO? Les contours sont posés, les montants aussi mais la distribution sera floue nous le dénonçons dès maintenant avec le vécu de la prime COVID.

Que ce soit dit : les agents n'ont pas confiance en leur administration pour une reconnaissance juste sur ce type de prime.

La CFDT exige de la transparence et que tous les agents mobilisés (réquisitionnés ?) la perçoivent.

Le ministre de la fonction publique nous parle de rémunération au mérite, nous répondons que pour une simple prime nous anticipons hélas dans certains cas le clientélisme et une absence d'objectivité.

En parlant d'argent toujours, le paiement des heures supplémentaires et des jours CET montre le manque de personnel sur la cour et le besoin que nos collègues ont de compléter leur rémunération. Est-ce normal pour vous monsieur le premier président ?

Vous nous répondrez sans doute que la cour d'appel dépend des décisions de l'administration centrale. Cette réponse est bien insuffisante pour nos collègues dont les droits minimaux ne sont plus garantis. Prenons l'exemple de la médecine de prévention, toujours pas de médecin du travail titulaire au TJ de Paris. La santé des agents semble bien loin d'être une priorité. Mieux vaut multiplier les audiences que de s'y

intéresser. Après tout des sorties d'école arriveront pour remplacer les personnels épuisés!

Pour la CFDT c'est inadmissible, il est temps que la cour d'appel prenne en compte l'humain qui faut fonctionner la machine judiciaire.

Et ce ne sont pas les budgets QVCT qui vont cacher cette réalité.

Certes il y a de bonnes actions mises en place mais parfois certaines viennent compenser les défauts d'investissement du ressort.

Certes c'est une bonne chose de mobiliser des ressources financières pour ça.

Mais la QVCT c'est une démarche quotidienne, c'est à mettre en œuvre dans l'organisation des services, dans la considération des agents, dans l'adaptation de la politique pénale à la réalité de nos moyens. Bref c'est faire face à la réalité en prenant en compte l'humain.

En ce domaine il y a fort à faire, les agents titulaires savaient à quoi s'en tenir mais désormais les agents contractuels découvrent la réalité de leurs conditions d'emploi. Au quotidien leur gestion est aléatoire, certains n'ont même pas connaissance de leur régime horaire et de leurs droits à congés.

Et quand l'heure est venue de leur proposer la « Cdisation » promise par le ministre, étrangement on leur dit que finalement ils sont mauvais ou que leur mission n'est plus utile!

Avec les annonces de la fonction publique sur l'avenir on voit que le ministère de la justice prend de l'avance!

La CFDT est et sera aux côtés de tous les agents.

Vos représentants CFDT

Julien FALCOZ François-Xavier GIACOBBI

